

# Rapport S-211

Pneus à Rabais

Date : 31 mai 2024

## Table des matières

Introduction.....	3
1. Structure, activités et chaîne d'approvisionnement.....	3
2. Processus d'évaluation des risques .....	3
3. Politiques et processus relatifs au travail forcé et au travail des enfants .....	4
4. Remédiation au travail forcé et au travail des enfants .....	4
5. Remédiation à la perte de revenus .....	4
6. Formation des employés.....	5
7. Efficacité des actions .....	5
8. Approbation et attestation du rapport.....	5

## Introduction

Ce rapport est la réponse de 9215-0770 Québec Inc. (Pneus à Rabais) pour se conformer à l'article 11 de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la Loi) pour l'exercice financier se terminant le 29 février 2024.

Aux fins de la loi, Pneus à Rabais répond à la définition d'entité en ayant une entreprise au Canada, en faisant des affaires au Canada et en remplissant 2 critères de seuil en matière de revenus et d'actif.

Pneus à Rabais est constituée en société provinciale sous la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31 1 et est tenue de présenter un rapport au ministre de la Sécurité publique et de fournir un rapport public en réponse à la Loi sur les chaînes d'approvisionnement d'ici le 31 mai 2024.

Pneus à Rabais s'engage à exercer ses activités conformément aux normes d'éthique reconnues dans le secteur commercial et aux lois du travail en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités, incluant l'identification, la prévention du travail forcé et du travail des enfants, tant dans ses opérations que dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. En outre, Pneus à Rabais à respecter tous les droits humains, conformément à la législation applicable et aux principes énoncés dans les normes internationales, notamment la *Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies*, la *Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones* et les *Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*.

Guidée par ses valeurs fondamentales, Pneus à Rabais s'engage à prendre des décisions commerciales éthiques et à prendre des mesures proactives pour faire face à des risques tels que le travail forcé et le travail des enfants.

## 1. Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

### Structure et activités

Pneus à Rabais a été créé à St-Jérôme en 2009. L'entité est une entreprise qui permet à ses clients de magasiner en ligne les différentes marques et modèles de pneus, afin de faire un choix censé et ainsi trouver un pneu adapté leurs besoins. L'entreprise de Pneus à Rabais est en grande partie une organisation qui se concentre sur la vente au détail en ligne.

### Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement de Pneus à Rabais comprend des pneus et des jantes.

## 2. Processus d'évaluation des risques

Pneus à Rabais a cartographié les activités de sa chaîne d'approvisionnement afin d'identifier le volume, le lieu d'expédition des produits, le pays d'origine et le type de produit acheté. Les résultats des activités de cartographie de la chaîne d'approvisionnement sont présentés ci-dessous :

<b>Pays</b>	<b>% du lieu d'approvisionnement</b>
Canada	89,7 %
Chine	8,4 %
États-Unis	1,6 %
Autre	,32 %

Ce chiffre représente les pays d'origine des biens achetés. En utilisant deux indices distincts, le *Global Slavery Index de Walk Free* et la *List of Goods Produced by Child Labor or Forced Labor* du ministère américain du travail, Pneus à Rabais a procédé à une première évaluation des risques des catégories de produits qu'elle importe et le lieu d'origine des importations.

Selon les indices, le risque de travail forcé et travail des enfants est faible pour le type de produits achetés, peu importe le lieu de provenance

### **3. Politiques et processus relatifs au travail forcé et au travail des enfants**

Pneus à Rabais maintient des politiques auxquelles tous les employés doivent adhérer par le biais d'une attestation annuelle du code de conduite.

En outre, Pneus à Rabais dispose d'un processus interne établi pour le signalement anonyme d'actes répréhensibles réels ou potentiels, y compris toute violation réelle ou potentielle de la loi, de la réglementation, de la politique et de la procédure. Des procédures sont mises en place pour protéger l'anonymat des dénonciateurs contre les représailles. L'équipe People and Culture de Pneus à Rabais examine régulièrement les politiques liées aux ressources humaines afin de s'assurer que Pneus à Rabais reste en conformité avec la législation applicable en matière de travail et de lieu de travail.

Pneus à Rabais respecte les normes d'emploi provinciales relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi dans les provinces où elle exerce ses activités et n'a aucun employé âgé de moins de 17 ans. Pneus à Rabais se conforme aux exigences du Code canadien du travail.

Pneus à Rabais étudie la mise en œuvre d'initiatives efficaces pour répondre aux préoccupations ou aux cas potentiels de travail forcé et de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement. Les mécanismes potentiels peuvent inclure

- Un code de conduite des fournisseurs ; et
- Une politique d'achat durable.

#### **Fournisseurs**

Pneus à Rabais s'approvisionne depuis longtemps auprès de fournisseurs en Chine. Les fournisseurs de Pneus à Rabais offrent un niveau élevé de service et des produits de qualité et partagent nos valeurs fondamentales.

### **4. Remédiation au travail forcé et au travail des enfants**

Pneus à Rabais a pris des mesures pour remédier aux risques potentiels de travail forcé et de travail des enfants en déployant les politiques et procédures décrites dans la section 3 du rapport.

Au cours de l'exercice écoulé, nos évaluations n'ont pas identifié de cas de travail forcé ou de travail des enfants au sein de nos opérations ou de nos chaînes d'approvisionnement et, par conséquent, aucune mesure corrective n'a été prise. Conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, nous reconnaissons l'importance de mettre en place des mesures correctives solides.

Bien qu'aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'ait été identifié dans le cadre de nos activités ou de nos chaînes d'approvisionnement, si cela devait se produire à l'avenir, des mesures immédiates seraient prises. Nous nous engagerons directement avec les personnes et les communautés concernées afin de comprendre l'impact et d'élaborer des mesures correctives appropriées. Conscients de la complexité des chaînes d'approvisionnement, nous nous engageons à travailler en collaboration avec nos fournisseurs pour garantir la mise en œuvre efficace des mesures correctives.

### **5. Remédiation à la perte de revenus**

Pneus à Rabais n'a pas identifié de cas de travail des enfants ou de travail forcé dans ses opérations ou ses chaînes d'approvisionnement, et aucune mesure n'a donc été prise pour remédier à la perte de revenus des familles vulnérables.

## **6. Formation des employés**

Pneus à Rabais étudiera les possibilités de formation pour les employés en ce qui concerne le risque de travail forcé et de travail des enfants.

## **7. Efficacité des actions**

Pneus à Rabais étudiera les options pour évaluer l'efficacité de ces actions en ce qui concerne le risque de travail forcé et de travail des enfants.

## **8. Approbation et attestation du rapport**

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.

J'ai le pouvoir d'engager Pneus à Rabais et toutes les entités juridiques appartenant à Pneus à Rabais.



Robin Meany  
Vice-Président

31 mai 2024